

Classe Exceptionnelle : compte rendu de la CAPD

Le SE-Unsa était représenté par Laurent SERRALLONGA

En introduction, l'administration a rappelé le contexte :
-les conditions d'accès à ce nouveau grade sont définies par un décret national.

-les personnels éligibles sont classés en 2 groupes (2 viviers)

Vivier 1 : tous les PE au 3ème échelon de la Hors Classe depuis au moins 2 ans **ET** ayant effectué des fonctions particulières sur une durée, continue ou pas, de 8 ans (direction, conseiller pédagogique, directeur d'établissement spécialisé, enseignement spécialisé...). Les personnels éligibles doivent en faire la demande; contrairement à la Hors Classe, l'accès à la classe exceptionnelle n'est pas automatique.

Cette année **13 possibilités** d'accès sur le vivier 1.

Vivier 2 : les personnels ayant atteint l'échelon maximum de la hors classe. Cette année **1 possibilité** d'accès sur le vivier 2.

NB : on peut faire partie des 2 viviers.

Le SE UNSA a demandé quand les collègues seraient informés de leur avis et de leur appréciation littérale et sous quelle forme ?

Comme pour la Hors Classe l'administration indique que dès que le problème technique sera résolu, chacun recevra une information qui leur indiquera où et quand ils pourront prendre connaissance de ces éléments.

Le SE-Unsa est intervenu au sujet du contenu des appréciations littérales. En effet pour certaines, elles font le point sur l'ensemble de la carrière sur des éléments généraux (investissement professionnel, engagement, loyauté etc...). Pour d'autres il est question d'éléments spécifiques comme le fait d'avoir utilisé tel ou tel outil, d'avoir participé à telle ou telle action.

Pour le SE-Unsa on ne peut pas classer des individus sans avoir une grille d'évaluation qui permette d'avoir les mêmes éléments évalués pour chaque candidat.

Le SE-Unsa a lu quelques appréciations littérales pour illustrer cette remarque.

Il y a un manque réel d'homogénéité des appréciations littérales.

L'administration en convient: pour l'année prochaine il faut élaborer une grille qui cadre les éléments à évaluer.

De la même façon que le SE-Unsa est intervenu sur des promotions à la Hors Classe qui peuvent surprendre, le SE-Unsa est intervenu sur des situations *choquantes*.

Pour l'administration, il ne faut pas s'arrêter à une partie d'une carrière mais avoir un regard sur l'ensemble de celle-ci.

Comme pour la Hors Classe, le SE-Unsa n'est pas de cet avis. Là encore quelle image renvoie l'administration à la profession?!

Remarque générale du SE-Unsa : cette année 64% des promus sont au 4ème échelon!

Même si la qualité professionnelle n'attend pas les années, que penser des collègues qui ont candidaté, pour certains pour la 2ème ou 3ème fois et qui sont au 5ème échelon de la Hors Classe sans être promus !!!?

Le DASEN admet que ce déséquilibre peut interroger et conduire à la démotivation des plus anciens; à l'avenir il faudra veiller à l'équilibre des promus dans les échelons.

Comment se fait-il qu'il faille que le SE-Unsa intervienne sur ce sujet pour que l'administration en prenne conscience ?

Remarques sur des appréciations individuelles

Le SE Unsa est intervenu sur plusieurs appréciations littérales particulièrement inadéquates, injustes.

Par exemple une appréciation pour un collègue qui va partir à la retraite à la rentrée 2019, à qui il est indiqué qu'il doit, pour la suite de sa carrière, continuer à appliquer les conseils qui lui sont prodigués!!!

L'administration admet que cette appréciation n'est pas judicieuse et quelle sera reformulée.

Encore une fois, pourquoi faut-il une intervention du SE-Unsa pour que l'administration prenne conscience de ce genre d'élément ?!

Les interventions du SE-Unsa aboutiront à la réécriture des appréciations littérales de 3 collègues!

Le SE-Unsa est intervenu sur l'avis "satisfaisant" posé pour de nombreux collègues : que doivent-ils faire de plus pour prétendre à un avis très satisfaisant voire excellent ?

Le DASEN ne comprend pas pourquoi on ne peut pas se satisfaire d'un avis satisfaisant: c'est bien pourtant !!

Pour le SE UNSA ils ne peuvent pas s'en satisfaire dans la mesure où il y a deux appréciations positives au-dessus et une négative en dessous, donc un satisfaisant est dans la catégorie basse des appréciations

Pour le DASEN il faudrait effectivement voir si on peut mettre en place une autre grille .

Pour le SE-Unsa cela semble impossible dans la mesure où le cadrage, dont la grille des avis est national.

D'une manière générale, si on lisait les appréciations littérales en enlevant les noms des personnels, il est évident que le classement serait différent !

Des appréciations particulièrement élogieuses se retrouvent avec un avis satisfaisant, Très satisfaisant et d'autres excellent !

L'administration admet qu'il y a un travail à conduire sur ce sujet.

Avant de terminer la CAPD, l'administration annonce la possibilité de promouvoir **3 personnels à l'échelon spécial de la Classe Exceptionnelle** (collègues ayant au moins 3 ans d'ancienneté dans la Classe Exceptionnelle. (cf page 7).